



DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE DE LA SAVOIE DE L'EHPAD « LA CENTAUREE » DE L'EHPAD « LES CURTINES »

Vu l'ordonnance n° 96-346 du 24 avril 1996 portant réforme de l'hospitalisation publique et privée,

Vu la loi 91748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière notamment l'art. L714.12,

Vu le décret 92783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

Vu le décret n° 2000-232 du 13 mars 2000 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la circulaire DHOS/P3/2001/n° 327 du 10 juillet 2001 relative à la mise en place des dispositions contenues dans l'article 1^{er} du décret n° 2000-232 du 13 mars 2000 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction (corps de directeur d'hôpital) de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté ministériel en date du 19 février 2025 nommant Monsieur Maxime MORIN, Directeur du CHS de la Savoie, des EHPAD « la Centaurée » de Bozel et « les Curtines » de Valgelon-la-Rochette, à compter du 1^{er} avril 2025,

Vu la décision de délégation de signature de Madame Victoria VITALI en qualité de Directrice du service informatique en date du 22 novembre 2019,

Vu l'arrêté ministériel en date du 24 janvier 2022 nommant Monsieur Olivier BENEVISE, Directeur adjoint au CHS de la Savoie à compter du 1^{er} avril 2022,

Vu l'arrêté ministériel en date du 25 juillet 2022, nommant Madame Alix CAUDERLIER, Directrice d'établissement sanitaire, social et médico-social au CHS de la Savoie à compter du 14 novembre 2022,

Vu la décision de délégation de signature de Monsieur Christian QUENARD en qualité de Directeur des services techniques en date du 9 octobre 2023,

Vu l'arrêté ministériel en date du 5 février 2024, nommant Madame Géraldine BOUCHER, Directrice des soins et de la qualité / gestion des risques au CHS de la Savoie à compter du 1^{er} mai 2024,

Vu l'arrêté ministériel en date du 17 décembre 2025, nommant Monsieur Thomas GIUSTI, Directeur adjoint au CHS de la Savoie à compter du 1^{er} janvier 2026,

Vu l'arrêté ministériel en date 19 février 2026 nommant Monsieur Jérôme CHEVILLOTTE, Directeur adjoint en charge des ressources humaines au CHS de la Savoie, à compter du 1^{er} mars 2026,

Vu la décision de mutation de Madame Perrine DARCHE en qualité d'Attachée d'administration hospitalier en date du 15 décembre 2021,

Vu la décision d'avancement de grade en date du 7 novembre 2016 de Madame Marilyn CORDEAU promue au grade d'adjoint des cadres à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu la décision de mutation de Madame Mélodie SADRIN en qualité d'adjoint des cadres, responsable du bureau des admissions, en date du 26 décembre 2025,

Vu l'arrêté ARS n° 2021-14-0187 du 27 septembre 2021 portant cession de l'autorisation détenue par la MAS la Boréale pour la gestion de la Maison d'Accueil Spécialisée MAS la Boréale située à Bassens (73) au profit du Centre Hospitalier Spécialisé (CHS) de la Savoie,

Vu la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge modifiée par la loi n° 2013-869 du 27 septembre 2013

décide

Article 1^{er} :

Monsieur Maxime MORIN, Directeur du CHS de la Savoie, de la MAS « la Boréale » et des EHPAD « La Centaurée » et « les Curtines », donne délégation de signature pour assurer la continuité du suivi dans le cadre de la garde administrative notamment concernant les actes de prise en charge administrative du patient et les saisines du tribunal judiciaire aux fins de contrôle des mesures de soins sans consentement, aux administrateurs de garde, à l'attachée d'administration hospitalière et à aux adjoints des cadres dont les noms suivent :

- Monsieur Olivier BENEVISE
- Madame Géraldine BOUCHER
- Monsieur Thomas GIUSTI
- Monsieur Jérôme CHEVILLOTTE
- Madame Alix CAUDERLIER
- Madame Victoria VITALI
- Monsieur Christian QUENARD
- Madame Perrine DARCHE
- Madame Mélodie SADRIN
- Madame Marilyn CORDEAU

Article 2 :

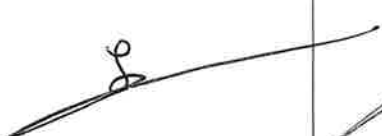
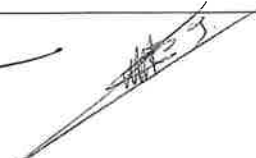
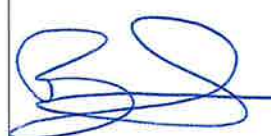
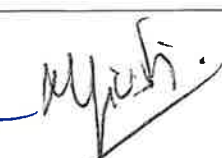
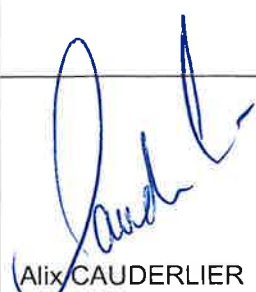
Cette présente délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} mars 2026.

Fait à Bassens, le 20 février 2026



Le Directeur,

Maxime MORIN

Secrétaire Général Directeur du patient et des affaires générales	Directeur adjoint chargé des ressources humaines et des affaires médicales	Directrice des soins et de la Qualité/Gestion des Risques	Directeur adjoint chargé des services financiers et économiques	Directrice sanitaire, sociale et médico- sociale
				
Olivier BENEVISE	Jérôme CHEVILLOTTE	Géraldine BOUCHER	Thomas GIUSTI	Alix CAUDERLIER

Directrice du service informatique	Directeur des services techniques
 Victoria VITALI	 Christian QUENARD

Attachée d'administration hospitalière	Adjoint des cadres Responsable du BDA	Adjoint des cadres
 Perrine DARCHE	 Mélodie SADRIN	 Marilyn CORDEAU